

<p>Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 6 Absents et excusés : 5 Procurations : 1 Nombre de votants : 7</p>
--

N° 2022 – CA – 17 :

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le mardi 13 septembre 2022, sur convocation qui leur a été adressée le 9 septembre 2022.

Président : M. KEROSLIAN Jean-Philippe.

Présents : Mme BEC Dominique, Mme BOULOC Marie-Thérèse, M. KEROSLIAN Jean-Philippe, Mme LATAPIE Christine, Mme MONTEILLET Jeanine, M. TRIADOU Sylvain.

Absents et excusés : Mme BOIDIN Marie-Claude, Mme COURTIAL Isabelle, M. FLAK Jean-Pierre (procuration à M. TRIADOU Sylvain), M. PAULAT Jean-Luc, Mme VITIELLO Françoise.

BUDGET CCAS 2022
Décision modificative n° 1

Vu la délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 12 avril 2022, relative au vote du budget primitif 2022,

Considérant les nouvelles dépenses et recettes survenues ou à venir sur l'exercice 2022, à savoir :

- L'augmentation à compter du 1^{er} juillet 2022 du point d'indice de rémunération de 3,5 %,
- Le paiement d'une cotisation d'assurance du personnel,
- L'intégration du solde d'exécution de la section d'investissement reporté correspondant aux restes à réaliser 2021,
- L'augmentation du FCTVA en recette d'investissement résultant de l'achat d'un appartement en 2021.

Pour la Section de Fonctionnement

DEPENSES

Chapitre	Article	Intitulé	Proposition DM 1
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	3 100,00
012	6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 735,00
Total des dépenses			5 835,00

RECETTES

Chapitre	Article	Intitulé	Proposition DM 1
74	7474	Dotations et participation de la Commune	5 835,00
Total des recettes			5 835,00

Pour la section d'investissement

DEPENSES

Chapitre	Article	Intitulé	Proposition DM 1
21	2138	Immobilisations corporelles Autres constructions	5 046,40
23	2313	Immobilisations en cours Constructions	16 000,00
Total des dépenses			21 046,40

RECETTES

Chapitre	Article	Intitulé	Proposition DM 1
001	7474	Solde d'exécution de la section de d'investissement reporté	5 045,40
10	10222	FCTVA	16 000,00
Total des recettes			21 046,40

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, adoptent la décision modificative n° 1 du budget 2022 du CCAS telle que présentée ci-dessus.

La Secrétaire de séance,


Dominique BEC

Pour extrait conforme,

Jean-Philippe KEROSLIAN,

Président du C.C.A.S.



Certifié exécutoire par Monsieur le Président

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 septembre 2022

Et de la publication le 19 septembre 2022